

EDUCATION CIVIQUE A L'ECOLE

Annick du Roscoät

Présidente du CNI

Membre du CES



Intervention de Madame Annick du Roscoät
au Conseil Economique et Social

Grâce au remarquable travail du rapporteur, nous avons pu appréhender, de façon détaillée, l'évolution des mentalités dans ce qui est convenu d'appeler « l'apprentissage de règles de vie en société, des devoirs et des droits de chacun ». Le constat est effarant. Il est urgent d'affronter le problème avec fermeté et doigté.

Tout en le regrettant, force m'a été de constater que le mot **instruction** n'était plus assez large, que les élèves avaient **désormais besoin d'une véritable éducation.**

Plus de cours spécifique mais une distillation de règles, de modèles, d'objectifs à atteindre. **Les parents, premiers éducateurs, devront être associés** de très près à ce nouvel objectif.

Il est primordial de donner, dès la maternelle, une éducation civique ayant pour but de fixer un cadre à l'intérieur duquel les enfants, les jeunes auront des repères communs. S'il faut s'adapter à l'évolution dans le temps, de la société, il est impératif de garder notre héritage culturel ainsi que **les valeurs républicaines qui ne peuvent être ni galvaudées ni négociées, nous n'avons pas à nous renier.** Ce n'est pas non plus en faisant un « service minimum » au prétexte que nous n'avons pas tous les mêmes atouts devant l'existence, que nous lutterons contre les inégalités, bien au contraire.

La langue est le premier élément à prendre en considération.

Une bonne compréhension mutuelle passe par l'acquisition du français. La connaissance de notre histoire, de notre littérature, donne des repères, ouvre l'esprit.

Inculquer la notion de droits et de devoirs. L'on entend souvent parler des droits et de moins en moins des devoirs, ceci est sans doute à l'origine de notre problème vis-à-vis des manifestations de violences. Je récuse l'affirmation entendue en commission « que certains n'ont pas à avoir de devoirs puisque l'on ne respecte pas leurs droits ».

Si nous ne partons pas sur une base commune, l'éducation civique est vouée à l'échec, puisqu'elle a pour mission notamment de faire pendre conscience des lois, règles écrites et non écrites.

Le respect mutuel est à ce prix, il permettra de lutter contre les inégalités et les communautarismes.

Enfin, il est indispensable d'aider les jeunes à se préserver contre des comportements addictifs et substances qui mettent leur santé en péril.

Ce n'est pas être « ringard » que de dire que la drogue et l'alcool sont

dangereux et qu'il est plus facile de « ne pas y entrer » que « d'en sortir ».

Nous avons 20 ans en 68, il était alors «interdit d'interdire », que de dégâts !

Nous avons, aujourd'hui, la responsabilité de reconstruire une société faite non pas sur nos différences qui divisent, mais sur un socle commun qui nous rassemble, c'est le but de ce rapport. Cependant, je ne peux laisser passer sans réagir la réflexion du représentant de l'UNSA (*).

Nous avons été plusieurs millions à défiler pour le libre choix scolaire qui n'a jamais été remis en question au sein de la commission. L'enseignement dispensé et fixé par le Ministère l'éducation civique entrera dans les programmes que ce soit dans le public comme dans le privé.

Des luttes d'arrière garde n'améliorent en rien la cohésion de notre société et vont à l'encontre de ce que nous voulons bâtir avec ce dossier que je voterai.

(*) Alors que le sujet n'a jamais été évoqué en commission, le représentant de l'UNSA lors de sa déclaration dans l'Hémicycle a remis en cause l'école privée.